

**MAIRIE DE ST ETIENNE DE SERRE**  
**07190**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2015**

N°04/15

**Date de la convocation: 21 avril 2015.**

PRÉSENTS : ARNAUD Mathieu, BONNOT Franck, BOURRY Brigitte, MALET TORRES Nathalie, MARTIN Hervé, PIERRE DIT MERY Marie, PONS Elsa, SYMOLON Renée.

EXCUSES : MEYSSONNIER Vincent (a donné procuration à MARTIN Hervé), VAN KINDEREN Marianne (a donné procuration à SYMOLON Renée).

ABSENTS : SPRUYTTE Loïs.

SECRETAIRE DE SEANCE : PIERRE DIT MERY Marie

**Ouverture de séance : 20h 40**

**Clôture de séance : 22h50**

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du précédent conseil
- Voirie : autorisation de signature de la convention avec les services du Département pour « assistance à la gestion de la voirie communale »
- Terrains communaux : demande d'un agriculteur pour l'utilisation de terrains communaux, mise en place d'une convention
- Ancienne ligne téléphonique « cabine publique » aux Vernées : restitution de l'avoir reçu au nom de la commune à M. Arthur CHAZEL (utilisateur et payeur de la ligne)
- Logements communaux : remboursement des cautions suite aux départs des locataires des logements n°009 et n°010 à Chabouix
- Temps d'activités périscolaires : le point et modification des activités prévues
- CAPCA : le point sur les différentes commissions : tourisme, enfance jeunesse, économie, déchets, agriculture et éolien...
- Questions diverses

## **Approbation du compte-rendu du précédent conseil**

Brigitte Bourry et Marianne constate une erreur, les voix concernant la délibération n°D2015-16 les 3 voix abstention sont des voix contre.

Le conseil municipal,

PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

Approuve le compte-rendu du CM précédent.

## **Voirie : autorisation de signature de la convention avec les services du Département pour « assistance à la gestion de la voirie communale »**

### **→ Délibération n°D2015-18**

Le maire rappelle l'extinction de la mission ATESAT et la non-reconduction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la convention passée entre l'Etat et la commune au titre de l'ATESAT.

Il informe l'assemblée d'une offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale que le Conseil Général propose de mettre en place. Il en donne les principales caractéristiques :

L'offre départementale s'articule autour de 2 missions complémentaires :

- Une mission « de base », forfaitisée à 2.50€/habitant et par an, portant sur le conseil d'ordre général en matière de voirie, l'assistance technique et financière pour les travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale et le conseil pour l'entretien des ouvrages d'art et la gestion du domaine public,
- Une mission « complémentaire », forfaitisée à 1€/habitant et par an, optionnelle, portant sur l'accompagnement des travaux d'aménagement de la voirie et de ses dépendances dont le montant prévisionnel n'excède pas 90 000€HT par an en une ou plusieurs opérations.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

DECIDE

- De recourir à cette proposition pour la mission de base (et la mission complémentaire)
- D'autoriser le maire à signer la convention « Assistance Technique aux Collectivités »
- D'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions techniques en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération

## **Terrains communaux : demande d'un agriculteur pour l'utilisation de terrains communaux, mise en place d'une convention**

### **→ Délibération n°D2015-19**

Le maire informe le conseil de la demande de M. Nicolas Dumousseau, agriculteur, d'utiliser le terrain communal cadastré : parcelle n°750 section D (Lès), d'une surface de 1 651 m<sup>2</sup> afin d'y faire paître ses vaches.

Ce terrain n'est pas actuellement utilisé par la commune.

L'intérêt pour la commune serait l'entretien de cette parcelle, le maire propose donc au conseil de donner son accord pour autoriser M. Dumousseau à utiliser ce terrain.

Le conseil municipal,

PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

Dans l'intérêt d'entretenir la parcelle communale n°D750

AUTORISE le maire à signer une convention avec M. Nicolas Dumousseau afin de mettre à disposition la dite parcelle pour le pâturage de ses vaches

Cette convention comportera les éléments suivants :

- Mise à disposition gratuite
- Aucune modification du terrain ne devra être effectuée durant leur mise à disposition
- Durée de la mise à disposition : jusqu'en décembre 2020
- Mise à disposition révocable à tout moment avec un préavis de 2 mois

**Ancienne ligne téléphonique « cabine publique » aux Vernées**  
**Restitution de l'avoir reçu au nom de la commune à M. Arthur CHAZEL**  
**(utilisateur et payeur de la ligne)**

→ *Délibération n°D2015-20*

Depuis les années 1940, M. Arthur CHAZEL, habitant du hameau Les Vernées, bénéficie d'une ligne téléphonique dite « poste d'abonnement public ». Au moment où cette ligne n'a plus fait office de cabine publique, M. CHAZEL avait souhaité conserver la ligne qui arrivait chez lui. Cependant il ne s'était pas rendu compte qu'il payait un abonnement professionnel, puisque à l'époque cette distinction n'existait pas.

Aujourd'hui cette ligne n'est bien évidemment, plus destinée au public et M. CHAZEL l'utilise comme sa ligne personnelle. Cependant bien que les factures correspondantes soient prélevées sur le compte de M. CHAZEL, pour les services d'Orange le bénéficiaire de la ligne reste la commune de St Etienne de Serre.

Suite aux intempéries de l'automne 2014, cette ligne est restée coupée du 18 septembre 2014 au 25 janvier 2015. Ce problème a permis de faire le point avec les services d'Orange sur le véritable bénéficiaire et payeur de la ligne : M. CHAZEL. La ligne « poste d'abonnement public » a été clôturée et M. CHAZEL bénéficie maintenant d'une nouvelle ligne à son nom propre.

En compensation des montants payés indûment par M. CHAZEL pendant toute la période de coupure de la ligne, il a pu bénéficier d'un remboursement. Or ce remboursement correspondant à la ligne « poste d'abonnement public » qui devait arriver sous forme d'une lettre chèque au nom de M. Chazel est arrivé sous la forme d'un avoir sur la facture de téléphone de la mairie.

Le maire propose donc de rendre la somme correspondante à M. CHAZEL soit 228 €TTC.

Le conseil municipal,

PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

- ACCEPTE d'effectuer le remboursement de la somme de 228€ TTC correspondant au remboursement d'Orange pour interruption de ligne
- CHARGE le maire d'effectuer le mandat correspondant

**Logements communaux : remboursement des cautions suite aux départs des locataires des logements n°009 et n°010 à Chabouix**

→ *Délibération n°D2015-21*

Logement n°009 :

Le maire informe le conseil que Mme Sylvie MAZABRAS quitte le logement communal n°009 situé à Chabouix, au 30 avril 2015, après avoir donné son préavis.

Un état des lieux de sortie satisfaisant vient d'être effectué par Renée Symolon en présence de la locataire.

Le maire demande au conseil municipal de débattre sur le remboursement ou non de sa caution qui s'élève à la somme de 310€

Le conseil municipal,

PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

- **DECIDE**, étant donné l'état des lieux de sortie satisfaisant, le remboursement de la caution de Mme MAZABRAS soit la somme de 310€(trois cent dix euros).
- **CHARGE** le maire d'établir le mandat correspondant au c/165

Logement n°010 :

Le maire informe le conseil que M. Frédéric MALET quitte le logement communal n°010 situé à Chabouix, au 30 avril 2015, afin de réemménager dans le logement n°009 à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015. Le montant des cautions étant différent, il est nécessaire d'effectuer le remboursement de la caution du logement n°010.

Un état des lieux de sortie va être effectué en présence du locataire.

Le maire demande au conseil municipal de débattre sur le remboursement ou non de sa caution qui s'élève à la somme de 299€

Le conseil municipal,

PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ET ABSTENTION

- **DECIDE**, sous réserve de l'état des lieux satisfaisant, le remboursement de la caution de M. MALET soit la somme de 299€(deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros).
- **CHARGE** le maire d'établir le mandat correspondant au c/165

### **Temps d'activités périscolaires : le point et modification des activités prévues**

Le lundi l'activité bibliothèque est maintenue.

Les 2 premiers jeudis Noël et Patricia terminent leur activité cuir.

Les jeudis et vendredis suivants les enfants vont travailler avec Tiphaine sur un décor pour accueillir l'ardéchoise sur le thème du village des schtroumpfs.

Pour terminer l'année, Tiphaine fera des ballades les 2 derniers vendredis.

Nathalie interviendra sur les derniers jeudis pour de la construction de mobilier urbain.

→Nous sommes à la recherche d'activité et d'encadrants pour la prochaine année scolaire : contes, ...

Les personnes intéressées doivent prendre contact avec la mairie au plus tôt.

### **CAPCA : le point sur les différentes commissions : tourisme, enfance jeunesse, économie, déchets, agriculture et éolien...**

- ❖ **Tourisme** : La CAPCA a réalisé une journée d'échange qui a permis de faire remonter les besoins des communes en matière de tourisme, d'aménagement,...

- ❖ Enfance jeunesse : jeudi 21 mai de 13h30 à 18h séminaire de travail sur la restitution du diagnostic action social au centre des Bésignolles à Privas. C'est ouvert à tous les élus.
- ❖ Commission Economie : personne n'a pu s'y rendre. Il est très important en cas d'empêchement de prévenir suffisamment tôt pour mandater un autre élu afin que la commune puisse être représentée.
- ❖ Commission déchets : s'est réunie pour dissoudre le SICTOM. Une réunion importante portant sur l'harmonisation de la TEOM, des redevances administratives et de campings, l'harmonisation du mode de gestion du service et la gestion de la filière des déchets verts, seront à l'ordre du jour le jeudi 28 mai à 18h.
- ❖ Aménagement du territoire - Environnement : début juin une réunion va se tenir avec des experts pour parler de l'éolien. Nous souhaitons qu'un vrai débat soit mis en place avec des communes qui ont déjà fait l'expérience de l'éolien, avec des témoignages de particuliers. Tous les élus pourront y participer.

### Questions diverses

- Dates à retenir :
  - Samedi 2 mai, obsèques de M. Manson à 14h30 à l'église de St Etienne de Serre
  - Lundi 4 mai à 20h30 comité des fêtes
  - Groupe foncier : jeudi 7 mai à 16h
  - Cérémonie du 8 mai à 11h
  - Réunion CCAS lundi 11 mai à 18h
  - Commission MAPA lundi 18 et mardi 26 mai à 18h30
  - Groupe communication : mardi 19 mai 18h00
  - Repas du CCAS le 30 mai à 12h
- Le prochain conseil se tiendra le 7 juin à 18h30.
- Suite à des incidents avec des chiens, Nathalie va faire un rappel aux propriétaires concernés afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que leurs chiens ne soient pas un danger pour la population.
- Problème de débroussaillage sous le hameau de Cintenat et abattage des 3 arbres gênants pour une des habitations. Nathalie doit rencontrer les propriétaires afin de trouver des solutions.
- Point presse : nous n'avons pas de correspondants pour le Dauphiné Libéré, il faudrait que quelqu'un puisse relayer les événements de la commune auprès de ce journal.
- Nathalie sera proposée comme délégué communal au CLI
- Penser à indiquer l'information sur le GAL, plusieurs réunions d'information.
- Les fossés versant Auzène ont été faits. En septembre, le versant Orsanne de la commune sera fait. Le conseil remercie Mathieu Arnaud pour son investissement personnel dans l'entretien des routes. Il met gracieusement à la disposition de la commune son matériel et son temps sans contrepartie financière.